

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/149/T/2022-2023 pour la réalisation des travaux de parachèvement du bloc II de six (6) salles de classe et la construction de trois (3) blocs latrines vidangeables à l'ECOFO MUSAMA.**

Date de publication : 15/06/2023

Date d'ouverture des offres : 04/07/2023

### 1. Objet de l'Appel d'Offres

La commune de GIHETA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, **pour la réalisation des travaux de parachèvement du bloc II de six (6) salles de classe et la construction de trois (3) blocs latrines vidangeables à l'ECOFO MUSAMA.**

### 2. Financement

La commune GIHETA a obtenu un financement sur le guichet non affecté 2022-2023 réservé sur le compte FONIC. Ces fonds seront utilisés pour effectuer des paiements au titre du marché **pour la réalisation des travaux de parachèvement du bloc II de six (6) salles de classe et la construction de trois (3) blocs latrines vidangeables à l'ECOFO MUSAMA** signalés précédemment.

### Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales établies au Burundi. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont dans un seul lot : **travaux de parachèvement du bloc II de six (6) salles de classe et la construction de trois (3) blocs latrines vidangeables à l'ECOFO MUSAMA.**

4. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **cinq (05) mois calendaires.**

### Conditions de participation

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques, et financières nécessaires et suffisantes à l'exécution du marché.
6. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 151 du Code des Marchés publics ne peuvent pas participer à cet appel d'offres.

### Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

7. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; et obtenu par les soumissionnaires à l'adresse suivante : **Au Bureau de la Commune GIHETA** ; moyennant le paiement de cent mille (100 000 FBU) : 50 000 FBU sur le compte n°1101/001-04 ouvert à la **Banque de la République du BURUNDI (BRB)** et 50 000 FBU sur le compte **XZ 67** ouvert à la **Poste GIHETA** au nom de la **Commune de GIHETA.**

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

8. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

**Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,**  
en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours  
avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

### Visite des sites

9. Une visite guidée des sites sera organisée le 26 / 6 / 2023 à partir de 9h00

### Présentation de l'offre

10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de sept millions deux cents mille francs burundais (7 200 000 BIF).
11. Les offres doivent être soumises à la commune de **GIHETA**.  
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

### Validité des offres.

12. Les offres sont valables pendant une période de 150 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

### Date limite de dépôt des offres.

13. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard**  
le 04 / 7 / 2023 à 9 heures 30 minutes.

Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

### Séance d'ouverture des offres

14. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent, d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le ... / 05 / 2023 à 10h00. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

### Critères de qualification des soumissionnaires.

15. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

#### 15.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale);
5. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité;
6. Le Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe connue ;
8. L'attestation en originale de non redevabilité délivrée par l'INSS en cours de validité ;
9. Avoir le registre de commerce (copie) ;
10. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce en cours de validité d'au plus de 3 mois.
11. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire.

**16.2. Au niveau technique :**

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s) ; des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) et le plan de charge des marchés en cours.

**16.3. Au niveau financier :**

La preuve est que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité (ligne de crédit) prouvant qu'il possède des capacités financières suffisantes pour bien mener l'exécution du marché.

Fait à GIHETA, le ~~13~~ 06 /2023

**Administrateur Communal et Personne Responsable  
des Marchés Publics**

